

Vacance de siège

sieur le Président, je vous demanderais d'avoir l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 33 et 61 marquées d'un astérisque.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

*Question n^o 33—M. Taylor:

Depuis le 1^{er} janvier 1985, la Société canadienne des postes a-t-elle reclassé ou supprimés des postes à plein temps et, dans l'affirmative, combien d'entre eux *a*) ont été reclassés comme postes à plein temps, *b*) ont été reclassés comme postes à temps partiel à raison de *(i)* moins de 20 heures par semaine, *(ii)* plus de 20 heures par semaine, *c*) ont été supprimés?

M. Benoît Trambly (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La Société canadienne des postes m'a fait savoir que l'information requise pour répondre à la question n'est pas disponible. Ce qui suit constitue donc la réponse la plus complète possible.

La ventilation des employés à plein temps et à temps partiel est la suivante:

Plein temps	57,382	53,386
Temps partiel	8,797	8,982
Total	66,179	62,386

Nota: ces chiffres ne comprennent pas les employés occasionnels ni les travailleurs saisonniers.

On a reclassifié 1 703 employés (estimation) dans la catégorie «à plein temps» et 678 employés (estimation) dans la catégorie «à temps partiel». On ne dispose pas de suffisamment de données détaillées pour fournir une ventilation précise de plus ou de moins de 20 heures.

LES POSTES D'ENTREPOSAGE DE BPC DANS LA CIRCONSCRIPTION DE KAMLOOPS

*Question n^o 61—M. Riis:

Y a-t-il des postes d'entreposage de BPC dans la circonscription de Kamloops et, dans l'affirmative, pour chacun de ces postes, *a*) quelle est la fréquence des inspections faites pour vérifier s'il offre des garanties adéquates, *b*) quelles sont les mesures prises pour l'élimination sûre de ces BPC?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): 1. Dans la circonscription de Kamloops, il y a 22 dépôts de déchets contenant des BPC (3 relevant du gouvernement fédéral et 19 privés).

a) Les mesures de sécurité appropriées à ces déchets sont indiquées dans l'arrêté d'urgence sur le stockage des déchets contenant des BPC délivré le 22 septembre 1988 en vertu de la LCPE. Chaque propriétaire ou exploitant de dépôts de déchets contenant des BPC doit tenir à jour des rapports mensuels des inspections faites en vue de s'assurer du suivi de toutes les procédures de gestion pertinentes. Depuis septembre 1988, tous les dépôts privés ou de compétence fédérale ont été inspectés au

moins une fois par Environnement Canada ou par le ministère de l'Environnement de la C.-B. Le cas échéant, d'autres inspections ont été effectuées par les inspecteurs gouvernementaux pour vérifier s'il y avait conformité aux règlements.

Quatre dépôts ont été inspectés deux fois: 1 de compétence fédérale—station de radar du mont Lolo de Transports Canada 3 privés—Highland Valley Copper Ltd. —Aimsworth Lumber Ltd. —Nelson Machinery Ltd.

Deux dépôts ont été inspectés trois fois: 2 privés—Caribou College —scierie et usine de pâtes Weyerhaeuser

Un dépôt est inspecté au moins une fois par mois par le ministère de l'Environnement de la C.-B.: 1 privé—Mohawk Oil Ltd.

b) L'élimination sécuritaire des BPC stockés dans la région de Kamloops relève de la compétence du gouvernement provincial. Le gouvernement de la C.-B. évalue différentes options prévoyant la construction d'installations de destruction des BPC et d'autres déchets dangereux. On ne sait pas quand ces installations seront disponibles.

Le gouvernement fédéral prend des dispositions afin de louer deux incinérateurs mobiles ou portatifs permettant d'éliminer les déchets contenant des BPC relevant de la compétence du gouvernement fédéral. On s'attend à ce que le contrat ayant trait à une unité de Goose Bay soit accordé cet été. On passera un contrat visant la deuxième unité une fois qu'un dépôt fédéral sera choisi. Le gouvernement fédéral a l'intention de permettre la destruction, dans ces incinérateurs, des déchets contenant des BPC dont la compétence ne relève pas du gouvernement fédéral par voie de recouvrement des coûts.

Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VACANCE DE SIÈGE—LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, mais je serai bref. Comme la circonscription de Chambly est essentiellement sans représentant depuis six mois, je me demande si le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait nous faire savoir si le gouvernement a adopté un décret ordonnant la tenue d'une élection partielle ou établissant la date d'une élection partielle. Sinon, a-t-il une idée du moment où cette élection pourrait avoir lieu?